

TABLEAU DE BORD
décembre 2015

Les accidents et maladies
professionnelles
du régime des salariés agricoles
1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2014

Décembre 2015

Tableau de bord Accidents et maladies professionnelles au régime des salariés agricoles aux premier, deuxième et troisième trimestres 2014

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication :

Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille- Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"

Responsable : Rakhsat SLEIMAN

sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Réalisé par :

Katell GORVAN

gorvan.katell@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD

foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Mise en page : □

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Mireille MEDELICE

Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Sources de données.....	4
Le champ de la population.....	4
Données présentées	4
Accidents du travail et maladies professionnelles Régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1er, 2e et 3e trimestres 2014	5
1. Les nouveaux ATMP sont en hausse de + 1,5 %	5
2. Sept accidents du travail sur dix ont donné lieu à un arrêt indemnisé	5
3. Les ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles sont en baisse de - 9,6 %	6
4. Le montant des prestations versées est en hausse de + 3,4 %	6
Définitions.....	10
Sigles cités :	10
Annexe	11

Tableaux

Tableau 1 : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par secteur d'activité, 1er, 2e et 3e trimestres 2014	7
Tableau 2 : Nombre d'ATMP, % avec arrêt et nombre de jours d'indemnités journalières (IJ) par grand secteur d'activité, 1er, 2e et 3e trimestres 2014	8
Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux d'incapacités permanentes partielles (IPP) et par grand secteur d'activité, 1er, 2e et 3e trimestres 2014	9
Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité, 1er, 2e et 3e trimestres 2014	9

Accidents du travail et maladies professionnelles

Régime des salariés agricoles (SA) :

Principaux indicateurs par grand secteur d'activité

1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2014

Sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des salariés de la MSA figurant dans le Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail (Simpat),
- des bases de données statistiques sur les contrats de travail des salariés agricoles, alimentées par les déclarations trimestrielles de salaires des employeurs agricoles.

Ce sont celles mises à jour en février 2015.

Le champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population salariée relevant du régime agricole de France métropolitaine, hors départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle. Ces trois départements bénéficient d'un régime social particulier en matière de protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation (voir annexe).

Données présentées

Dans les tableaux suivants les données présentées sont celles des 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2014. Elles sont comparées aux données des 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2013.

Dans le présent document les données sont réparties pour les principaux grands secteurs professionnels.

[Télécharger les données au format Excel :](#)

Accidents du travail et maladies professionnelles Régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1er, 2e et 3e trimestres 2014

Pour les trois premiers trimestres 2014, hausse de + 1,5 % des accidents du travail et des maladies professionnelles (ATMP) pour les salariés agricoles, mais baisse de - 0,6 point du taux de fréquence

Au cours des trois premiers trimestres 2014, 43 774 accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) ont touché les salariés agricoles, chiffre en hausse de + 1,5 % par rapport aux trois premiers trimestres 2013. Sur la même période, les heures de travail sont estimées à 974 millions, en augmentation de + 3,3 %. Le taux de fréquence est en baisse de - 0,6 point.

Plus de 70 % des accidents du travail et maladies professionnelles des salariés agricoles donnent lieu à un arrêt indemnisé. Le nombre d'accidents et de maladies conduisant à une attribution d'une nouvelle Incapacité permanente partielle (IPP) est en baisse de - 9,6 %. Le montant des prestations versées est en hausse de + 3,4 %.

1. Les nouveaux ATMP sont en hausse de + 1,5 %

Au cours des trois premiers trimestres 2014, avec 43 774 cas, les nouveaux ATMP progressent de + 1,5 % en un an. Les plus fortes hausses concernent les secteurs « travaux agricoles » (+ 4,1 %) et « cultures et élevages » (+ 3,9 %). En revanche, dans les autres secteurs, les ATMP sont en recul, notamment dans l'« artisanat rural » (- 3,5 %), les « organismes professionnels et personnels de bureau » (- 2,5 %) et les « coopératives agricoles » (- 2,4 %).

Le nombre d'heures de travail croît de + 3,3 % pour s'établir à 973,5 millions d'heures travaillées. Cette augmentation est sensible pour la catégorie « cultures et élevage » (+ 6,8 %). Les autres principales hausses concernent les secteurs « travaux agricoles », « personnels de bureau » et « travaux forestiers », avec respectivement + 5,4 %, + 3,2 % et + 2,4 %.

Le taux de fréquence est de 42 ATMP pour un million d'heures de travail, soit un de moins en un an. C'est dans le secteur des « travaux forestiers » que la fréquence est la plus élevée avec 91 accidents pour un million d'heures de travail, en baisse de deux points sur un an.

Le nombre d'accidents du travail augmente de + 2,5 %, avec 38 190 cas. Ils représentent 87,2 % des ATMP. Les maladies professionnelles et les accidents de trajet sont minoritaires avec respectivement une part de 6,8 % et 5,9 %.

2. Sept accidents du travail sur dix ont donné lieu à un arrêt indemnisé

Pour les trois premiers trimestres 2014, 70,4 % des accidents du travail donnent lieu, pour la première fois, à un paiement d'indemnités journalières (IJ). La part de ces accidents indemnisés est en baisse de - 0,7 point en un an.

Sur la même période, la part des accidents de trajet avec arrêt indemnisé diminue de - 0,5 point et celle des maladies professionnelles avec arrêt indemnisé de - 1,6 point.

Comparée aux trois premiers trimestres 2013, la durée moyenne d'indemnisation continue d'augmenter pour les accidents du travail pour s'établir à 64 jours (+ 2 jours). Elle reste stable à 73 jours pour les accidents de trajet. Pour les maladies professionnelles, la durée moyenne d'indemnisation est la plus importante avec 305 jours, en hausse de 27 jours en un an.

3. Les ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles sont en baisse de - 9,6 %

Au cours des 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2014, 4 059 nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) sont reconnues pour les salariés agricoles, en baisse de - 9,6 % en un an. Les deux tiers de ces nouvelles IPP concernent les accidents du travail.

La diminution concerne tous les secteurs ; seuls les apprentis connaissent une hausse d'attribution d'IPP (+ 14,9 %), mais ils ne représentent que 2 % du total des IPP.

La baisse des IPP concerne toutes les catégories d'ATMP : les accidents du travail (- 10,4 %), les accidents de trajet (- 8,7 %) et les maladies professionnelles (- 7,7 %).

Le nombre de rentes attribuées (taux d'IPP au moins égal à 10 %) chute pour les accidents du travail (- 14,9 %) et les maladies professionnelles (- 14,9 %), mais augmente pour les accidents de trajet avec + 9,6 %.

4. Le montant des prestations versées est en hausse de + 3,4 %

Les dépenses d'ATMP atteignent 286,2 millions d'euros de prestations (soins de santé, indemnités journalières et rentes de victime). Le montant de ces prestations progresse de + 3,4 % en un an. Les dépenses les plus importantes relèvent du secteur « cultures et élevages » (127,4 millions d'euros), avec 44,5 % du total des prestations versées. Les secteurs « coopératives agricoles » (53,8 millions d'euros), « travaux agricoles » (39,2 millions d'euros) et « travaux forestiers » (28,3 millions d'euros) sont également à l'origine de dépenses importantes.

Le poste de dépenses le plus important est celui des rentes de victime avec 52,6 % du total des prestations versées. Les indemnités journalières représentent, quant à elles, 38,0 % et les soins de santé 9,4 %. Sur un an, la part des indemnités journalières augmente de + 1,3 point dans le total des prestations, celle des rentes de victime baisse de - 0,9 point et de - 0,4 point pour les soins de santé.

Les indemnisations des accidents du travail représentent près des trois quarts des prestations versées, suivies par les indemnisations des maladies professionnelles (18,4 %) et des accidents de trajet (8,8 %).

Télécharger les données au format Excel :



ATMP du régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2014

Tableau 1 : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par secteur d'activité, 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2014

	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Taux de fréquence	Répartition des ATMP par types (en %)		
				Accidents du travail	Accidents de trajet	Maladies professionnelles
Cultures et élevages	357 010 080	16 965	47,5	86,7 %	4,4 %	8,9 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	130 899 441	10 333	78,9	93,1 %	2,8 %	4,1 %
Coopératives agricoles	125 608 205	6 222	49,5	82,7%	4,8%	12,5%
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	289 037 641	3 165	11,0	72,3 %	21,1 %	6,6 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	70 989 978	7 089	59,1	90,6 %	8,4 %	1,1 %
Tous secteurs	973 545 345	43 774	42,0	87,2 %	5,9 %	6,8 %

Evolution 1er, 2e et 3e trimestres 2014 / 1er, 2e et 3e trimestres 2013

	Evolution en %		Ecart en points			
Ensemble	3,3%	1,5 %	- 0,6	0,8	- 0,5	- 0,3

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Tableau 2 : Nombre d'ATMP, % avec arrêt et nombre de jours d'indemnités journalières (IJ) par grand secteur d'activité, 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2014

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre de MP	% de MP avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par maladies)
Cultures et élevages	14 715	76,1 %	71,8	740	84,5 %	87,4	1 510	72,8 %	302,6
Travaux forestiers / travaux agricoles	9 619	79,7 %	57,3	287	94,1 %	92,9	427	65,6 %	308,6
Coopératives agricoles	5 148	73,1 %	69,2	296	76,0 %	84,2	778	72,8 %	323,2
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	2 288	65,1 %	79,4	669	71,7 %	54,6	208	70,7 %	278,7
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	6 420	43,1 %	34,2	594	56,9 %	49,1	75	74,7 %	234,3
Tous secteurs	38 190	70,4 %	63,8	2 586	74,9 %	73,0	2 998	71,6 %	305,4

Evolution 1er, 2e et 3e trimestres 2014 / 1er, 2e et 3e trimestres 2013

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>
	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jour d'IJ (par accident)	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jour d'IJ (par accident)	Nombre de MP	% de MP avec arrêt	Nombre de jour d'IJ (par maladies)
Cultures et élevages	5,3 %	- 1,8	1,6	- 1,5 %	0,0	- 9,8	- 5,8%	0,8	24,1
Travaux forestiers / travaux agricoles	4,0 %	- 0,8	1,0	- 16,8 %	9,4	15,3	- 2,5%	- 10,9	42,0
Coopératives agricoles	-3,0 %	2,0	5,7	8,8 %	- 4,1	2,2	- 2,4 %	- 1,0	37,6
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	1,4 %	- 2,6	4,1	- 16,9%	-1,9	2,0	12,4%	-5,0	4,1
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	-1,0 %	- 1,0	- 0,3	- 1,5%	-2,5	-3,6	66,7%	5,8	-50,0
Tous secteurs	2,5 %	- 0,7	2,1	- 6,8%	- 0,5	0,4	- 2,3 %	- 1,6	27,0

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux d'incapacités permanentes partielles (IPP) et par grand secteur d'activité, 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2014

	Nombre total de nouvelles IPP	Nouvelles IPP aux victimes attribuées dans le trimestre					
		Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles	
		Nombre	dont IPP >=10%	Nombre	dont IPP >=10%	Nombre	dont IPP >=10%
Cultures et élevages	1 894	1 258	428	107	37	529	261
Travaux forestiers / travaux agricoles	862	665	221	31	13	166	91
Coopératives agricoles	690	384	128	26	s	280	151
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	381	213	77	81	24	87	34
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	232	183	37	29	13	20	12
Tous secteurs	4 059	2 703	891	274	87	1 082	549

s : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique.

Evolution 1er, 2e et 3e trimestres 2014 / 1er, 2e et 3e trimestres 2013

	Evolution en %						
Tous secteurs	- 9,6 %	- 10,4 %	- 14,9 %	- 8,7 %	9,6 %	- 7,7 %	- 14,9 %

Source : MSA

Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité, 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2014

	Montant total	Nouvelles IPP aux victimes attribuées dans le trimestre					
		Soins de santé	Indemnités journalières	Rentes de victimes	AT	Trajet	MP
Cultures et élevages	127 402 645 €	9,5 %	40,2 %	50,3 %	71,9 %	8,0 %	20,1 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	67 605 984 €	9,6 %	34,9 %	55,5 %	82,1 %	5,4 %	12,5 %
Coopératives agricoles	53 829 080 €	7,9 %	40,8 %	51,3 %	65,8 %	6,7 %	27,6 %
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	22 063 912 €	8,9 %	37,3 %	53,9 %	63,4 %	24,2 %	12,3 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	15 286 539 €	14,2 %	23,8 %	62,0 %	76,2 %	16,3 %	7,5 %
Tous secteurs	286 188 160 €	9,4 %	38,0 %	52,6 %	72,7 %	8,8 %	18,4 %

Evolution 1er, 2e et 3e trimestres 2014 / 1er, 2e et 3e trimestres 2013

	Evolution en %	Ecart en points					
Tous secteurs	3,4 %	- 0,41	1,26	- 0,85	- 0,51	- 0,25	0,76

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Définitions

Nombre d'heures travaillées	Nombre d'heures travaillées au cours du trimestre
Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Nombre de nouveaux ATMP avec et sans arrêt enregistrés dans le trimestre considéré
Taux de fréquence ATMP	Nombre d'ATMP pour 1 000 000 d'heures travaillées
Nombre d'ATMP avec arrêt	Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ) au cours de la période considérée
Nombre de jours d'IJ	Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée
Nombre de nouvelles IPP	Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée
Taux IPP	Taux d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée
Montants des soins de santé	Montant en euros versés pour les soins de santé au cours de la période considérée
Montant des indemnités journalières	Montant en euros versés pour les indemnités journalières au cours de la période considérée
Montants des rentes de victimes	Montant en euros versés pour les rentes de victime au cours de la période considérée.
Montant total ATMP	Somme des coûts soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée

Sigles cités :

- ATMP** : Accidents du travail, de trajet et maladie professionnelle
DERS : Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
IJ : Indemnités journalières
IPP : Incapacité permanente partielle
MSA : Mutualité sociale agricole
SIMPAT : Système d'information sur les maladies professionnelles et les accidents du travail

Annexe

Classement des exploitations et des entreprises agricoles par secteurs d'activités et catégories professionnelles :

- **CULTURES ET ELEVAGE - Secteurs d'activités n° 1 et 2**

110 - Cultures spécialisées ; 120 – Champignonnières ; 130 - Elevage spécialisé de gros animaux ; 140 - Elevage spécialisé de petits animaux ; 150 - Entraînement, dressage, haras ; 160 – Conchyliculture ; 170 - Marais salants ; 180 - Cultures et élevage non spécialisés ; 190 – Viticulture.

- **TRAVAUX FORESTIERS - Secteur d'activité n° 3**

310 - Sylviculture ; 320 - Gemmage ; 330 - Exploitations de bois proprement dites ; 340 - Scieries fixes.

- **ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES - Secteur d'activité n° 4**

400 - Entreprises de travaux agricoles ; 410 - Entreprises de jardins et entreprises paysagistes, entreprises de reboisement.

- **ARTISANAT RURAL - Secteur d'activité n° 5**

500 - Artisans du bâtiment ; 510 - Autres artisans ruraux

- **COOPERATION - Secteurs d'activités n° 6 et 7**

600 - Stockage et conditionnement (sauf fleurs, fruits, légumes) ; 610 - Approvisionnement ; 620 - Traitement des produits laitiers ; 630 - Traitement de la viande ; 640 - Conserverie des produits autres que la viande ; 650 - Vinification ; 660 - Insémination artificielle ; 670 - Sucrerie, distillerie ; 680 - Meunerie, panification ; 690 - Stockage et conditionnement de fleurs, fruits ou légumes ; 760 - Traitement des viandes de volailles ; 770 - Coopératives diverses.

- **ORGANISMES PROFESSIONNELS - Secteur d'activité n° 8**

801 - Mutualité agricole ; 811 - Crédit agricole ; 821 - Autres organismes ; 830 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel statutaire ; 832 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel temporaire.

- **ACTIVITE DIVERSES - Secteur d'activité n° 9**

900 - Gardes-chasse et gardes-pêche ; 910 - Jardiniers, gardes forestiers ; 920 - Remplacement, travail temporaire ; 940 - Membres bénévoles ; 950 - Etablissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle ; 970 - Personnels enseignants des établissements d'enseignement agricole privé visés ; à l'article 1144 du Code rural (11°) ; 980 - Travailleurs handicapés des ESAT (ex CAT).

- **APPRENTIS**

- **PERSONNEL DE BUREAU**

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex

Tél. : 01 41 63 77 77

www.msa.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore